

Délibération 2022-142

**FINANCES : DEMANDE SUBVENTION - PISCINES**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Salle des fêtes de Magnanac à Villemur-sur-Tarn, sous la présidence de M. Jean-Marc DUMOULIN, Président, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 14 décembre 2022.

**Participants**

**Présents**

Bessières	M. BERINGUIER Bernard, M. DARENGOSSE Ludovic, Mme LAVAL Carole, M. MAUREL Cédric, Mme MONCERET Mylène
Bondigoux	
Buzet sur Tarn	M. BONNASSIES Patrick, M. DEMETZ Gilbert, Mme GUERRERO Katia, M. JOVIADO Gilles
La Magdelaine sur Tarn	M. ANTONY Maxime, Mme GAYRAUD Isabelle
Layrac sur Tarn	M. ASTRUC Thierry
Le Born	M. SABATIER Robert
Mirepoix sur Tarn	Mme BLANCHARD ESSNER Sonia, M. RICHARD Jean-Louis
Villematier	M. JILIBERT Jean-Michel
Villemur sur Tarn	M. BRAGAGNOLO Patrice, Mme DELTORT Florence, M. DUMOULIN Jean-Marc, Mme FOLLEROT Daniëlle, M. MICHELOT Jean-Michel, M. REGIS Daniel

**Conseillers ayant donné pouvoir**

M. HAMDANI Aïli a donné pouvoir à M. MAUREL Cédric  
Mme RIVIERE Christel a donné pouvoir à Mme LAVAL Carole  
Mme CHARLES Ghislaine a donné pouvoir à M. JOVIADO Gilles  
Mme SAUNIER Karine a donné pouvoir à M. JILIBERT Jean-Michel  
M. CHEVALLIER Georges a donné pouvoir à M. REGIS Daniel  
Mme DUQUENOY Aurore a donné pouvoir à M. DUMOULIN Jean-Marc  
M. SANTOUL Michel a donné pouvoir à M. BERINGUIER Bernard  
Mme PREGNO Agnès a donné pouvoir à Mme FOLLEROT Daniëlle

**Conseiller absent**

M. ROUX Didier

**Secrétaire de séance**

Mme FOLLEROT Daniëlle

Membres en exercice - 31 | Membres présents -22 | Pouvoirs -08 | Membre absent - 01

Délibération 2022-142

### Exposé

Les piscines du territoire de la Communauté de Communes Val'Aïgo nécessitent des travaux importants de remise en état afin de pouvoir bénéficier d'un plein exercice de la compétence. Les montants estimatifs des travaux sont les suivants :

#### Piscine de Bessières

Contexte : Cette piscine a été mise en fonction en 1966 et présente d'énormes pertes d'eau

- ✚ Mission de MOE : 56 000€ HT
- ✚ Mission de contrôleur technique, étude de sol, SPS : 10 000€ HT
- ✚ Travaux : 260 000€ HT
- ✚ Divers : 20 000€ HT
- ✚ TOTAL : 346 000€ HT

#### Piscine de Villemur-sur-Tarn

Contexte : Cette piscine a été mise en fonction en juillet 2000. Cette installation est aux normes, néanmoins, des travaux sont nécessaire pour sa pleine exploitation par les usagers.

- ✚ Mission de MOE : 30 000€
- ✚ Mission de contrôleur technique, étude du sol, SPS : 8 000€
- ✚ Dépose du toboggan et fondations : 30 000€
- ✚ Réalisation de fondations : 15 000€
- ✚ Travaux de réfection des réseaux hydraulique et évacuation : 10 000€
- ✚ Changement du toboggan : 230 000€
- ✚ Travaux d'entretien : 40 300€
- ✚ TOTAL : 363 300€ HT

La Communauté de communes demande des subventions aux organismes suivants :

- ✚ Etat : 40%
- ✚ CD 31 : 40%

M. le Président précise que suite à la décision votée concernant la gestion des piscines, les dossiers demandes de subventions seront déposés pour les piscines dont la Communauté de Communes en conserve la gestion.

### Décision

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **Demande** les subventions ;
- **Autorise** M. le Président ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier ;
- **Précise** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'État.

### Résultats du vote

Votants – 30 | Pour – 30 | Contre – 00 | Abstention – 00

Ainsi fait et délibéré à Salle des fêtes de Magnanac à Villemur-sur-Tarn, les jours, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de Séance,

Mme FOLLEROT Danielle

Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées,

Le

23 DEC. 2022



Pour extrait conforme,  
Le Président

Jean-Marc DUMOULIN